la médecine libérale de proximité est en danger

-tiers payant obligatoire généralisénon substituable à la main - demande d'entente préalable à la prescription mise sous objectif - contrôle d'activité notification d'indus - convention imposée refus de transport - commission des pénalités - article 162-1 - blocage des honoraires - augmentation des charges diminution des lettres clés responsabilité des médecins - transferts de tâche - absence de couverture sociale récupération d'indus - sanctions obligations - retraite à 67 ans - vexations - étatisation - tiers

Pour sauver la médecine libérale!



à partir du 30 Septembre, sachons nous mobiliser.